



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/616
10 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme HELEN TRASK CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

7 Furnace Cottages
Crow Edge
Sheffield S30 5HF
Royaume-Uni

Le 28 septembre 1987

Le Président et les membres
du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

J'ai été horrifié d'apprendre que le Rubak (terme qui désigne les anciens) Bedor, de Belau dans le Pacifique, avait été assassiné le 7 septembre alors qu'il assurait la surveillance du cabinet d'avocat de son fils, menacé d'un attentat à la bombe. Le MAAS (Conseil des femmes) a intenté une action en justice pour contester le dernier des 10 référendums qui, à leur avis, était illégal. Ce référendum demandait à la population de Belau d'approuver le Pacte de libre association donnant aux Etats-Unis le tiers du territoire à des fins militaires, en violation de la constitution du territoire qui proscriit les armes nucléaires. J'ai entendu dire que, le lendemain du meurtre, le MAAS avait retiré sa plainte parce que les membres, les bandits, partisans du pacte, avaient menacé d'enlever leurs enfants qu'il n'était pas possible de protéger efficacement; les femmes n'avaient donc d'autre choix que de renoncer aux poursuites.

Je suis indignée et profondément préoccupée de constater que cette communauté, placée sous la tutelle des Nations Unies, vit dans la terreur, craignant pour la vie de ses citoyens et pour ses moyens de subsistance et je prie instamment le Conseil de dépêcher à Belau une force de maintien de la paix de l'ONU et de faire immédiatement une enquête approfondie sur la situation qui règne dans le pays.

Je vous prie instamment d'enquêter aussi sur la légalité de ce qui s'est passé à Belau et sur les méthodes employées par les Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante, pour amener la population de Belau à accepter le Pacte de libre association et à céder ainsi à l'armée américaine le tiers de son territoire, plus un port pour les sous-marins Trident, etc. Cette ratification de l'accord s'accompagnerait inévitablement des problèmes inhérents à la présence de troupes en garnison, notamment la prostitution et la drogue, s'ajoutant à ceux que pose la présence de personnes d'une culture différente, ayant, de surcroît, beaucoup d'argent à dépenser, les insulaires deviendraient nécessairement de plus en plus tributaires des importations américaines, etc., contrairement aux termes de l'accord de tutelle 1/.

J'espère que les pouvoirs dont vous êtes investi permettront de faire prévaloir une solution juste pour la République de Belau.

(Signé) Helen TRASK

c.c. : Le Président et les membres du Comité spécial des Vingt-Quatre
Le Président et les membres de la Quatrième Commission de
l'Assemblée générale
Le Président et les membres du Conseil de sécurité
Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
M. Javier Pérez de Cuéllar
L'Honorable Morris Udall, Président du Interior and Insular Affairs
Committee, Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique
M. Ron de Lugo, Membre de la Chambre des représentants des Etats-Unis
d'Amérique, Président du House Interior Sub-Committee on International
and Insular Affairs
M. Ron Dellums, Président du House Armed Services Sub-Committee
L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
L'Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
Mission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
L'Honorable Santos Olikong, Speaker of House of Delegates
(Président de la Chambre des représentants) (Belau)
(Olbiil Era Kelalau)
Le Président de la République de Belau, M. Salii, Koror,
République de Belau
Belau Pacific Centre

1/ Accord de tutelle concernant le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).